

**Réunion de 2014 sur la mise en oeuvre de la dimension humaine de l'OSCE**  
**Déclaration de la délégation du Canada**  
**Séance de travail 13: tolérance et non-discrimination II**  
**30 septembre 2014**

Monsieur le modérateur,

Le Canada réaffirme son attachement au pluralisme et sa conviction que, s'agissant du respect et de la promotion des droits de la personne, aucune hiérarchie ne saurait exister entre les différentes formes d'intolérance et de discrimination. Nous devons dénoncer avec la même vigueur la haine et la violence, qu'elles se fondent sur la race, la religion, le sexe ou l'orientation sexuelle.

L'année dernière, le Canada a déploré que, malgré un fort consensus sur la nécessité de réprimer l'intimidation et la violence fondées sur la race, la religion ou le sexe, l'orientation sexuelle ne fasse pas l'objet de la même unanimité entre les États participants.

Le Canada demeure profondément préoccupé par le fait que, dans la région de l'OSCE, des personnes subissent encore une violence considérable en raison de leur orientation sexuelle apparente ou réelle. Bien que très peu d'États participants considèrent encore l'homosexualité comme un crime, des lois plus insidieuses, telles que la « Loi sur la propagande des relations sexuelles non traditionnelles devant mineur » adoptée par la Russie, utilisent l'argument ténu des « valeurs familiales » pour éveiller les préjugés et restreindre les droits des personnes en raison de leur orientation sexuelle. Dans le même temps, nous constatons l'absence flagrante de lois qui protégeraient les personnes contre la discrimination et le harcèlement fondés sur l'orientation sexuelle. Il en résulte un mélange toxique qui génère de l'intolérance et qui enhardit les groupes homophobes violents.

Monsieur le modérateur,

Même si le Canada continue de regretter vivement l'absence de progrès sur cette question à l'OSCE, certaines avancées méritent néanmoins d'être signalées. En effet, le 22 mai, au Conseil permanent de l'OSCE, la délégation du Canada a eu l'honneur de prononcer une déclaration au nom de 43 des 57 États participants. Tous y reconnaissent que le respect des libertés et des droits fondamentaux s'applique à tous les êtres humains, quelle que soit leur orientation sexuelle ou leur identité de genre. De même, il était entendu que, en vertu du droit international des droits humains, tous les États participants de l'OSCE, sans exception, ont l'obligation de protéger les droits des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres et intersexuées.

Il s'agissait d'un moment fédérateur, qui témoignait également du souhait de ces 43 États de lutter plus efficacement contre la haine, dans le droit fil de nos engagements à l'OSCE. Nous espérons sincèrement qu'un plus grand nombre d'États participants se joindront à nous afin de communiquer un message positif sur cette question.

Les recommandations du Canada pour cette séance de travail s'énoncent comme suit :

-Les États participants doivent mieux s'acquitter de leurs engagements en faveur de la tolérance et de la non-discrimination à l'OSCE et condamner sans réserve la haine et la violence contre les personnes en raison de leur race, de leur religion, de leur sexe ou de leur orientation sexuelle.

-Les États participants doivent poursuivre leur coopération avec le Programme pour la tolérance et la non-discrimination du BIDDH.

-Les États participants doivent s'attacher, en particulier, à lutter contre la violence fondée sur l'orientation sexuelle en proposant des solutions concrètes à ces violations.

-L'OSCE et tous ses États participants doivent dénoncer clairement la violence à l'encontre des minorités sexuelles et s'engager formellement à lutter contre ce problème dans le cadre des engagements pris à l'OSCE.